

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'OLANGUINA

Tél : (237) 677 55 06 74



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

OLANGUINA COUNCIL

Email : communeolanguina@yahoo.fr

DECIDE

Article 1^{er} : le Soumissionnaire *ETS EFFORT PLUS PLUS* est attributaire du marché pour les TRAVAUX DE L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE (12) LOGEMENTS DE TYPE T2, T3 ET T4 DANS LA COMMUNE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

TOTAL TTC	147 895 500	CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQ CENT CFA
-----------	-------------	---

Article 2 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Olanguina, le 06/04/2026

Le Maire,



Alphonse Dieux Bissala

Copies :

- PREFET/MAF
- ARMP/CE
- DD MINTP/MAF
- DDMINMAP/MAF
- DDMINTP/MAF
- CIPM/MAF
- ATTRIBUTAIRE
- AFFICHAGE CHRONO/ ARCHIVES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'OLANGUINA

Tél : (237) 677 55 06 74



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

OLANGUINA COUNCIL

Email : communeolanguina@yahoo.fr

DECISION N°03/DM/MINDDEVEL/COLG/SG/2026 PORTANT ATTRIBUTION MARCHE N°03/M/SG/C-OLANGUINA/2026 DU *06/04/2026* 2026 PASSE DOSSIER DE CONSULTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N° 01 /DC/C-OLANGUINA/CIPM-PCCM/2026 DU 13/02/2026 SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N° 00948-26/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AJSL DU 05/02/2026 POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE (12) LOGEMENTS DE TYPE T2, T3 ET T4 DANS LA COMMUNE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OLANGUINA,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2019 /024 du 24 décembre 2019 : portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

Vu Le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes, Etablissements Communaux et les divers textes modificatifs subséquents ;

Vu Le Décret N° 95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune Rurale d'Olanguina ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu Le décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur, KIN-NOU NANA Thierry, Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Afamba

Vu L'Arrêté n°112/CAB/PM du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appels d'offres

Vu L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives Générales, applicable aux marchés des Travaux Publics

Vu L'arrêté N° 000199/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09février 2020 dans la Commune d'OLANGUINA, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;

Vu l'Avis à Consultation N° 01/DC/C-OLANGUINA /CIPM-PCCM/2026 DU 13/02 /2026

Vu le Procès-Verbal n° du de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Olanguina ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics formulée par la lettre n°0.../CIPM/P du

Considérant les nécessités de l'exercice ;